

[REDACTED] rejoint l'audience à 09h55 ***

Sur mandat de comparution se présente :

[REDACTED]
Personne appelée à donner des renseignements, rendu attentif à ses droits et devoirs;

Lequel déclare:

Je prends note que je suis entendu en qualité de personne appelée à donner des renseignements (art. 178 lit. d CPP).

Vous me rendez attentif au fait que je ne suis pas tenu de déposer. J'ai en outre pris connaissance de mes droits au sens des articles 107 et 158 al. 1 let. b, c, d, al. 2 CPP, dont copie m'a été remise.

Je prends note que j'ai le droit d'avoir un défenseur privé que je devrai rémunérer par mes propres moyens. Je renonce à être assisté d'un avocat. J'accepte de m'exprimer hors la présence de mon avocat.

La dernière fois que j'ai vu ma mère, c'était en été 2012, à Genève. Cela fait donc plus d'une année. Je ne la contacte pas particulièrement d'une autre manière, par téléphone par exemple. Je n'ai pas souvenir de l'avoir appelé durant l'année 2013.

Pour répondre à votre question, il est vrai que je possède un terrain à Alicante, à côté de celui où vit ma mère. Je ne m'y rends toutefois jamais.

Je n'interviens d'aucune manière dans la gestion des affaires de ma mère. La dernière fois que j'ai géré quelque chose lui appartenant, c'était lors de la remise de l'appartement qu'elle louait à Genève à la rue Moillebeau.

Sur question, c'est ma sœur qui s'occupe de ma mère. Elle s'en occupe physiquement, elle l'accompagne.

Je me permets de vous demander, avant de répondre à d'autres questions, quel est l'objet de la plainte? Vous m'expliquez qu'en l'état, vous cherchez à savoir si mon frère [REDACTED] fait l'objet de contraintes, de manière à l'empêcher d'avoir des contacts avec notre mère.

Pour ma part, cela fait cinq à dix ans que je cherche à éviter tout contact avec mon frère. Nous avons eu une relation très difficile, avec beaucoup de violence, verbale et dans l'attitude. Il y a aussi eu une scène de violence physique lors de la remise de l'appartement de ma mère. Je vous explique que mon frère m'a par exemple envoyé ainsi qu'à ma femme, des lettres d'intimidation; il a également essayé de forcer la porte de mon logement, en compagnie de son fils. Ces événements se sont surtout passés en 2012.

Concernant les affaires de ma mère, elles sont entièrement gérées par ma sœur et ma mère. A mon sens, ma mère a encore toute sa tête.

Par exemple, je vous montre un courrier écrit le 18 juillet 2012 par ma mère à [REDACTED]. Je vous précise que ce courrier a été écrit par Me [REDACTED], qui l'a rédigé en présence de ma mère. Vous me dites que ce courrier correspond à l'annexe 355 de la plainte. Comme vous pouvez le constater, c'est bien ma mère qui ne veut pas avoir de contact avec mon frère. Je pense qu'elle doit aussi le trouver trop violent et trop intimidant.

Personnellement, je n'ai assisté à aucune scène de violence entre mon frère et ma mère. C'est ma sœur qui m'en a fait part. Une fois, cela devait être en 2012, j'ai reçu un téléphone de ma sœur, à Alicante, qui me disait que mon frère était sur place et qu'il faisait du scandale. J'entendais des cris et les chiens qui aboyaient au téléphone, c'était assez inquiétant. Pour répondre à votre question, je n'ai pas spécifiquement entendu ma mère crier lors de cet appel. Je dois vous dire que mon frère intimide un peu près tout son entourage. Moi-même j'ai peur de sa violence, surtout physique, ayant déjà été victime de celle-ci au printemps 2012. Le seul moyen que j'ai trouvé pour avoir la paix avec lui, c'est de couper les ponts.

De ma vie, j'ai téléphoné trois fois à la police, les trois fois c'était pour demander une intervention contre mon frère; une fois dans l'appartement de ma mère, deux autres fois pour me protéger chez moi.